

MINISTERE DE LA SANTE

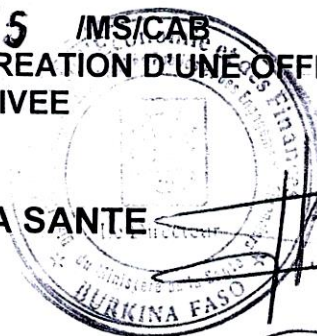
CABINET DU MINISTRE

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

ARRETE N° 2016-145 /MS/CAB
PORTANT ANNULATION DE L'ARRETE DE CREATION D'UNE OFFICINE
PHARMACEUTIQUE PRIVEE

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2016-006.PRES//PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU le décret n°2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
- VU le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- VU l'arrêté n°2010-359/MS/CAB du 27 octobre 2010, portant conditions d'octroi d'une autorisation de création d'une officine pharmaceutique privée ;
- VU le dossier de demande de l'intéressé ;
- Sur avis de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'ouverture des établissements sanitaires privés à but lucratif en sa séance du 06 avril 2016;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté de création N° 2015/ 0691/MS/CAB portant conditions d'autorisation de création d'officine pharmaceutique privée au nom de **KY Hervé** sise à la commune de **Ouargaye** au **secteur 01**, province du koulpelogo, région du Centre-Est, est annulé.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé, l'Inspecteur général des services de santé, le Directeur général de la pharmacie du médicament et des laboratoires, le Directeur régional de la santé du Centre-Est, le président de la

délégation spéciale de la commune de Ouargaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

OUAGADOUGOU, le 06 MAI 2016

AMPLIATIONS

- 1 Original
- 1 Présidence du Faso
- 1 Premier Ministère
- 1 SG -CM
- 1 ITSS
- 1 SG Ministère de la Santé
- Toutes Directions Centrales du Ministère de la Santé
- Tout ordre professionnel de santé
- 1 Direction Générale des Impôts
- 1 Chambre de Commerce
- 1 Gouvernorat du Centre-Est
- 1 Haut-Commissariat du Koulpelogo
- 1 DRS/Centre-Est
- 1 Mairie de Ouargaye
- 1 Intéressé
- 1 J.O
- 1 Archives /Chrono



Dr Smaïla OUEDRAOGO